



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE LUNDI 11 JANVIER 2021**

**Sont présent (e)s** : Marie Diament, Suzette de Rome, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

**Sont absent (e)s** : Jacqueline Poirier

**Également présente** : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

**Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

La séance débute à 19 h 32 et se déroule sans public et par vidéoconférence ZOOM conformément à l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite aux membres du conseil présents en vidéoconférence;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 février 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Claude Caron  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

---



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**2021-01-01**      **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ZOOM.

***ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX***

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-02**      **QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-03**      **QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020.



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**5. INFORMATION DE LA MAIRIE**

Le maire offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens et souhaite une année 2021 plus facile malgré la pandémie. Il mentionne que la municipalité continue à faire des efforts pour offrir des activités de loisirs et vous invite à y participer que ce soit de façon virtuelle ou autre pour continuer à vous garder en forme et en santé.

**6. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S**

Suzette de Rome est en train de vérifier auprès de bénévoles s'ils sont disponibles pour aider, comme au printemps dernier, nos citoyens qui en auront besoin.

Emmanuelle Garnaud informe que des cordes ont été installées sur le sentier de raquettes pour faire le tour du ruisseau de façon sécuritaire et que la carte des sentiers devrait être installée sous peu. Remerciements aussi à la Corporation portageoise de développement pour leur excellent travail.

***ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE***

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2021**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 par visioconférence Zoom, conformément aux dispositions temporaires décrétées par le gouvernement du Québec à cause de la pandémie de Covid-19;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation dudit règlement est faite par visioconférence et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud

---



## PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

---

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-04** **QUE** le conseil municipal adopte le règlement de taxation 2021.

#### **8. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2021 NUMÉROTÉ 2020-12-412**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services de même que pour les activités et événements faisant partie de sa programmation saisonnière de loisirs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation dudit règlement est faite par visioconférence et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-05** **QUE** le conseil municipal adopte le règlement de tarification 2021.

#### **9. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S**

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élu.e.s municipaux détermine les pouvoirs d'une municipalité en matière de fixation de la rémunération des membres de son conseil;

**ATTENDU QUE** le règlement sur le traitement des élu.e.s a été adopté le 13 janvier 2020 et que des modifications sont nécessaires pour que le règlement ne soit plus un règlement annuel et que l'indexation soit la même que celle prévue pour les employé.e.s de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 tenue en visioconférence Zoom;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

---



## PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

---

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation dudit du règlement est faite par visioconférence et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-06** **QUE** le conseil municipal adopte le règlement sur le traitement des élu.e.s et que l'indexation pour 2021 est de 2% par rapport aux salaires 2020.

#### **10. RÉSOLUTION POUR LES CONTRATS DES EMPLOYÉS RÉGULIERS**

**ATTENDU QUE** le règlement numéroté 2020-10-411 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage » est en vigueur depuis son adoption en décembre 2020;

**ATTENDU QUE** ce règlement a un impact sur tous les contrats des employés réguliers;

**ATTENDU QUE** de nouveaux contrats doivent être signés pour refléter les changements apportés au règlement, tels que la mise à jour des échelles salariales;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie desdits contrats et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-07** **QUE** le Conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer les contrats avec les employé.e.s réguliers en ces termes.

#### **11. RÉSOLUTION POUR LE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** le règlement numéroté 2020-10-411 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé.e.s de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage » est en vigueur depuis son adoption en décembre 2020;

**ATTENDU QUE** ce règlement a un impact sur tous les contrats des employés réguliers;

---



## PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

---

**ATTENDU QUE** la directrice générale a négocié certaines dispositions de son contrat et qu'une échelle salariale a été mise en place pour le poste de la direction générale;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit contrat et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-08** **QUE** le Conseil mandate Vincent More, maire, et Stéphane Fraser, conseiller, à signer le contrat de la directrice générale en ces termes.

#### 12. RÉOLUTION POUR LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

**ATTENDU QUE** la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

**ATTENDU QUE** des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

**ATTENDU QU'IL** existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

**ATTENDU QU'**une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

**ATTENDU QU'**un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités :

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-09** **QUE** la municipalité appuie la démarche du député Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres;

De transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

---



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**13. RÉOLUTION POUR LE FONDS DU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** le jardin communautaire de Notre-Dame-du-Portage entame sa sixième année d'existence en 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport est produit chaque année sur les activités et dépenses;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 29,98 \$ doit être pris dans le surplus non affecté et transféré dans le fonds jardin (59-131-10-004) pour qu'il soit maintenu à son niveau actuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-10** **QUE** le conseil municipal autorise qu'un montant de 29,98 \$ soit pris dans le surplus non affecté et transféré dans le fonds jardin (59-131-10-004).

**14. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE LE 23 MAI 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage à vélo pour l'évènement cycliste Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le dimanche 23 mai 2021;

**ATTENDU QUE** cet évènement permet à plus de 200 jeunes à être actifs en parcourant à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane;

**ATTENDU QUE** les cyclistes emprunteront la route 132 et ensuite la route du Fleuve (entre 10 h et midi environ) et que cet évènement est bien encadré :

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-11** **QUE** le conseil municipal autorise le passage à vélo le 23 mai 2021 à l'occasion de l'évènement cycliste Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent.

**15. DEMANDES DU DIOCÈSE POUR LA CESSION DU STATIONNEMENT**

**ATTENDU QU'**une résolution 2020-09-180 a été adoptée pour demander à Me Marie-Josée Raymond, notaire ayant instrumenté la cession du stationnement de

---



## PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

---

la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage à la municipalité en 2014, une correction à un acte de cession par la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-du-Portage;

**ATTENDU QUE** pour que la cession soit valable, le diocèse doit préalablement et spécialement autoriser la cession;

**ATTENDU QUE** le diocèse pour donner son autorisation a formulé trois demandes : 1-que la cession soit faite dans aucune garantie, 2-l'engagement de la Municipalité de conserver l'immeuble cédé comme stationnement public et 3-de modifier l'article 5 des obligations du cessionnaire pour ajouter des précisions à l'effet que la Municipalité autorise en tout temps que des personnes ayant des activités reliées à la Fabrique puissent utiliser gratuitement et prioritairement aux autres usagers le stationnement aussi longtemps que de telles activités auront lieu.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est d'accord en principe pour les 3 demandes mais se questionne sur la faisabilité de la 3<sup>e</sup> demande au niveau de la priorité aux personnes ayant des activités reliées à la Fabrique puisqu'aucune forme de surveillance n'existe, ni n'a existé dans le passé, pour s'assurer de garder la priorité aux usagers de la Fabrique.

**CONSIDÉRANT QU'**aucun problématique n'a été rapportée par la Fabrique dans les 6 dernières années au sujet du stationnement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Claude Caron  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-12**

**QUE** le Conseil accepte dans leur principe les trois demandes du diocèse permettant la correction de la cession mais ne peut s'engager à offrir un mécanisme assurant la priorité aux personnes ayant des activités reliées à la Fabrique.

#### **16. OFFRE DU SUSTAINABLE HOUSING INITIATIVE (SHI) DU RURAL DEVELOPMENT NETWORK**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une lettre d'appel à une manifestation d'intérêt concernant la construction de logements locatifs abordables et l'accès au financement;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration d'intérêt permet d'obtenir de l'aide pour le projet;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

---





## PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

---

2021-01-13

**QUE** le Conseil accepte que Line Petitclerc soumette une déclaration d'intérêt à l'organisme Sustainable housing initiative (SHI) et voit quels services pourraient être offerts à la municipalité.

#### 17. **RÉSOLUTION POUR LE MTQ CONCERNANT LA VITESSE ET LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE DE LA MONTAGNE**

**ATTENDU QUE** le tronçon de la 132, situé à Notre-Dame-du-Portage entre les deux intersections liant la route 132 et la route du Fleuve, fait partie du périmètre urbain tel que défini dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC ;

**ATTENDU QUE** l'occupation du tronçon est essentiellement résidentielle; qu'un nombre important de familles occupent des résidences sur le tronçon, que la municipalité veut attirer des familles sur son territoire et que la sécurité des enfants est considérée comme primordiale pour offrir un milieu de vie de qualité à ces familles ;

**ATTENDU QUE** la proximité de l'autoroute 20 permet d'assurer efficacement le transit interurbain;

**ATTENDU QUE** la municipalité et le Gouvernement du Québec veulent promouvoir et faciliter le transport actif et encourager l'activité physique chez les citoyens autant adultes, aînés que jeunes;

**ATTENDU QU'**il y a des problèmes de sécurité pour la circulation non motorisée (marcheurs, cyclistes, personnes à mobilité réduite, autant jeunes qu'adultes) tout au long du tronçon ainsi qu'à des endroits plus précis comme aux embranchements du tronçon avec des rues et des routes le desservant;

**ATTENDU QUE** pour les riverains, il est risqué de s'engager avec leur propre véhicule de façon sécuritaire sur le tronçon, surtout en haut des côtes situées aux deux extrémités du tronçon à cause d'un manque de visibilité;

**ATTENDU QU'**un comité citoyen s'est formé par rapport à ce dossier (voir les documents produits par le comité et joints à l'envoi de la résolution au ministère des Transports);

**ATTENDU QUE** les solutions optimales pour atteindre les objectifs et résoudre les problèmes ci-dessus mentionnés seront celles qui tiendront compte simultanément des objectifs et des contraintes du ministère des Transports, de la municipalité et des citoyens du tronçon;

**ATTENDU QUE** les solutions optimales seront aussi celles qui seront élaborées de façon collaborative par les trois partis;



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**ATTENDU QU'**il apparaît que ces solutions ne pourront se faire que par des aménagements sur le tronçon;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-14** **QUE** le Conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec :

1. D'analyser et d'identifier les meilleures interventions susceptibles d'être déployées entre les deux embranchements donnant sur la route du Fleuve afin de sécuriser le tronçon (par exemple implantation de bollards, rétrécissement de la chaussée et réduction de vitesse, implantation de panneaux pédagogiques indicateurs de vitesse);
2. D'éliminer complètement les zones de dépassement sur l'ensemble du segment entre les deux accès de la route du Fleuve;
3. De finaliser l'étude initiée par la demande faite par le conseil municipal par résolution no 2019-03-264 et qui concerne le centre du village (bureau municipal/ Chalet des sports, axe de développement nord sud);
4. D'établir conjointement un calendrier pour finaliser en collaboration l'ensemble du processus.

**18. RÉOLUTION POUR LE MTQ CONCERNANT LA DEMANDE DE CESSION POUR UN STATIONNEMENT AU PARC DES GRÈVES**

**ATTENDU QUE** le Parc des Grèves est un parc très achalandé par les visiteurs durant la saison estivale;

**ATTENDU QUE** la municipalité aimerait entreprendre des travaux d'aménagement qui permettrait de mettre en valeur le parc, d'offrir la possibilité aux personnes à mobilité réduite de visiter et fréquenter le parc et de faire des aménagements pour protéger les berges;

**ATTENDU QU'**un plan d'arpenteur a été fait en novembre 2020 à la demande de la municipalité pour bien identifier les terrains qui font l'objet de la présente demande;

**ATTENDU QUE** la municipalité aimerait déplacer le stationnement pour les visiteurs au Parc des Grèves au sud de la route du Fleuve, faire un nouveau stationnement, une rampe d'accès et une plate-forme avec du mobilier urbain pour les personnes à mobilité réduite, tel qu'identifié dans le plan du projet ci-joint;

---



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a octroyé une aide financière pour la construction du stationnement, plate-forme et rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et que les travaux doivent être faits et réalisés avant septembre 2022.

**ATTENDU QUE** la municipalité aimerait que le ministère des Transports lui cède ou lui octroie la permission de faire les améliorations sur les terrains qui lui appartiennent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-15** **QUE** le Conseil municipal demande au ministère des Transports de lui céder les terrains ou de lui octroyer la permission d'utiliser les terrains qui lui appartiennent pour faire les améliorations ci-haut décrites au Parc des Grèves.

**19. DEMANDE À LA MRC POUR QUE LA PISCINE SOIT RECONNUE COMME ÉQUIPEMENT À CARACTÈRE SUPRA-LOCAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité possède une magnifique piscine située sur le bord du Fleuve qui est fréquentée assidument par des personnes provenant de toute la région de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** la municipalité aimerait que la MRC reconnaisse cette piscine municipale comme un équipement à caractère supralocal;

**CONSIDÉRANT QU'**un dossier doit être préparé pour ladite demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-16** **QUE** le Conseil municipal demande à la directrice générale, Line Petitclerc, de préparer le dossier et de le soumettre pour analyse par le comité nommé par le conseil de la MRC.

**20. RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale déclare que la municipalité s'est dotée d'un Règlement sur la gestion contractuelle en 2019 et que la mise en application se passe bien et aucun problème n'a été identifié.

---



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**21. MISE À JOUR DU PLAN D'URGENCE COVID 19**

**ATTENDU QU'**à compter du 9 janvier de nouvelles directives ont été émises par la Santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du plan d'urgence ainsi que des services essentiels qui y sont décrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-17** **QUE** le Conseil municipal approuve le plan d'urgence et les services essentiels qui y sont décrits.

***COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE***

Aucune

***AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

**22. NOMINATIONS POUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en urbanisme (CCU) a deux sièges à combler, soit le siège no 2 et no 4 et à nommer un nouveau président d'assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** deux personnes ont manifesté de l'intérêt à siéger sur le comité consultatif en urbanisme (CCU), soit M. Alain Lachance et M. Isabeau Vilandré;

**CONSIDÉRANT** que M. Michel Samson a signifié son intérêt en tant que président d'assemblée pour une période d'un an;

**CONSIDÉRANT** leur intérêt et l'expertise qu'ils peuvent apporter à ce comité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,



## PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

---

2021-01-18

**QUE** le Conseil municipal nomme M. Alain Lachance au siège no 2, M. Isabeau Vilandré au siège no 4 pour un mandat de 2 ans et M. Michel Samson en tant que président d'assemblée pour un mandat d'un an.

#### ***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

#### **23. ACTIVITÉS À VENIR : PROGRAMMATION HIVERNALE**

Voici les activités qui sont offertes dans la programmation mensuelle de janvier :

- Exercices cardiovasculaires et musculaires sur Zoom
- Chasse aux trésors sur nos sentiers – 18 au 24 janvier, indices à venir
- Quiz en direct - lundi 25 janvier dès 19 h 30 sur la page Facebook municipale
- Les jeunes débrouillards pourront fabriquer un bonhomme de neige moussant, faire sauter une bombe carbonique et créer un hélicoptère de papier - samedi 30 janvier sur Zoom.

#### ***VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE***

#### **24. RÉOLUTION POUR REDDITION PARTIELLE DE COMPTES POUR LE PROJET SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PISMMM)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une aide financière maximale de 70 890 \$ du ministère des Transport dans le cadre du programme RIRL pour des travaux d'amélioration de la sécurité sur la côte de la Mer et Route du Fleuve le 14 août 2020;

**ATTENDU QUE** les travaux devaient être complétés au plus tard le 31 décembre 2020 mais qu'une demande de prolongation de projet a été accordée par le ministère des Transport pour le lignage et marquage au Parc de l'Anse et pour le branchement de deux poteaux de luminaire sur la Côte de la Mer par Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** les travaux de changement de signalisation ont été complétés dans leur ensemble par Signalisation Lévis et qu'une visite d'inspection a été faite par l'ingénieur Guillaume Bouchard qui a confirmé que les travaux sont conformes aux spécifications et qu'aucune anomalie n'a été signalée;

**ATTENDU QUE** le contrat initial pour le changement de signalisation était au montant de 24 414.45 \$ et avait été accepté par la résolution no 2020-09-201;

**ATTENDU QUE** certains ajouts au contrat ont été nécessaires pour compléter tout le projet car certaines signalisations avaient été oubliées dans le plan de

---



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

signalisation et que la facture du projet de changement de signalisation suite à ces ajouts est de 29 241.10 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-19**

**QUE** le conseil municipal reconnaît que les travaux de changement de signalisation ont été faits à sa satisfaction et accepte de payer la facture incluant les travaux initiaux prévus et quelques ajouts pour un montant total de de 29 241,10\$ avant taxes à Signalisation Lévis inc., travaux faits dans le cadre du projet RIRL-2019-930.

**25. RÉOLUTION POUR REDDITON DE COMPTES BONIFICATION DES SENTIERS**

**ATTENDU QUE** le Fonds de soutien à la ruralité 2017-2020 de la MRC de Rivière-du-Loup a octroyé une aide financière de 10 000 \$ pour un projet qui visait à poursuivre l'aménagement de sentiers de raquettes de façon à permettre leur utilisation quatre-saisons, finaliser des travaux d'aménagement de la piste de ski de fonds et de procéder à l'installation de panneau d'accueil du réseau de sentiers et à l'installation de bancs et tables de pique-nique sur le site de l'arboretum;

**ATTENDU QUE** le coût du projet initial était de 45 681\$ et que la contribution du fonds rural était de 10 000\$;

**ATTENDU QUE** tous les travaux sont maintenant complétés et que le coût du projet réalisé est de 50 589.42\$;

**ATTENDU QU'**un montant de 4 607.00\$ a été obtenu de divers partenaires du milieu (URLS, Corporation de développement et École internationale de Saint-François);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été faits à la satisfaction du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Claude Caron  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-20**

**QUE** le conseil municipal demande que le bilan du projet soit fait et présenté à la MRC de Rivière-du-Loup et demande le paiement du 2<sup>e</sup> versement de l'aide financière.

---



**26. OBTENTION DE LA SUBVENTION POUR LE STATIONNEMENT  
COIN ROUTE DE LA MONTAGNE ET CÔTE DE L'ÉGLISE**

Le maire informe que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 47 300\$ dans le cadre de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) pour aménager un stationnement vert sur le terrain qui fait l'angle de la route de la Montagne et la côte de l'Église. Le projet permettra de mieux gérer l'eau de pluie en créant des noues champêtres végétalisées avec biofiltration, des jardins de pluie et des plantations de végétaux tout en permettant la construction d'environ 32 places de stationnement.

***DONS ET PARTICIPATIONS***

Aucune demande

**27. COMITÉ D'EMBAUCHE POUR UN JOURNALIER (CONTRAT  
D'UN AN)**

**ATTENDU QUE** la municipalité lancera un appel de candidatures pour l'embauche d'un journalier pour un contrat d'un an;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut constituer un comité d'embauche sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Marie Diament  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-21** **QUE** le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, Stéphane Fraser, conseiller et Fernand Dumont, coordonnateur entretien, parcs bâtiments et voirie à faire partie du comité de sélection pour l'embauche d'un journalier pour un contrat d'un an.

***SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES***

**28. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS –  
DÉCEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE** les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

---



**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

---

**29. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATION DÉCEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Marie Diament  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

**2021-01-22** **QUE** toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 191 890.16 \$.

***PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE***

**30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**31. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
Vincent More

Maire

\_\_\_\_\_  
Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Vincent More, maire

---